



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **18 août 2026** à 18 h 30 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Annic Bouchard, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Kevin Roy, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le président monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue au (1) journaliste présent et aux deux (2) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**AGG-2026-08-101 PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2026
4. Correspondance et information
5. Condoléances / Décès de l'ancien conseiller municipal monsieur Julien Boisvert
6. Félicitations / Élection de monsieur Glenn Dubé à titre de nouveau chef du Conseil des Atikamekw de Manawan
7. Autorisation de signatures / Entente sectorielle de développement en culture et en tourisme dans la région de la Mauricie 2026-2030
8. Autorisation / Report du dépôt du rôle triennal d'évaluation 2027-2028-2029

AGG-2026-08-101



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

9. Autorisation / Versement de la contribution régionale en santé psychologique 2025-2027 / Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie
10. Appui à l'entreprise Ambra Telecom / Projet d'infrastructure de télécommunications à large bande – Fonds pour la large bande du CRTC
11. Autorisation / Versement d'une avance de 36 102,40 \$ à la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut-St-Maurice pour le maintien des opérations courantes du Transport Collectif
12. Autorisation / Versement d'une avance de 80 000 \$ à la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut-St-Maurice pour le maintien des opérations courantes du Transport intermunicipal
13. Demande au Gouvernement du Québec / Programmes spéciaux d'aide financière suite aux pluies diluviennes survenues du 30 juillet au 3 août sur le territoire de l'agglomération de La Tuque
14. Appui à la restructuration de la filière forestière en Mauricie - Groupe Rétabec et partenaires / Projet pilote Notcimik de gestion participative en foresterie
15. Divers
16. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
17. COMMENTAIRES DES MEMBRES
18. QUESTIONS DES MÉDIAS
19. QUESTIONS DU PUBLIC
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-102 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONDOLÉANCES / DÉCÈS DE L'ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL MONSIEUR JULIEN BOISVERT

ATTENDU le décès de monsieur Julien Boisvert survenu le 6 août dernier à l'âge de 82 ans;



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que monsieur Boisvert fut conseiller municipal de la Ville de La Tuque et a représenté les citoyens du district no 6 – Aéroport avec une grande disponibilité et dévouement lors de ses différents mandats, soit de 1991 à 1993, de 1997 à 2009 ainsi que de 2013 à 2017;

ATTENDU qu'au cours de ses 20 années d'appartenance politique, il a été impliqué dans de nombreux comités et avait tout particulièrement à cœur le développement du Parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais ainsi que le milieu sportif latuquois, ayant notamment couvert la Classique internationale de canots de la Mauricie à la radio locale ainsi que certains événements de hockey;

ATTENDU sa passion pour les affaires municipales et sa relation de proximité avec les différents membres du conseil d'agglomération et du conseil municipal tout au long de sa carrière politique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-103

AGG-2026-08-103

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil d'agglomération offre ses plus sincères condoléances aux membres de sa famille, en particulier sa conjointe et ses enfants, de même qu'à l'équipe municipale et aux membres du conseil l'ayant côtoyé.

FÉLICITATIONS / ÉLECTION DE MONSIEUR GLENN DUBÉ À TITRE DE NOUVEAU CHEF DU CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN ET AUX NOUVEAUX CONSEILLERS ÉLUS

ATTENDU que le 10 août 2026, la communauté Atikamekw de Manawan a procédé à l'élection de son nouveau chef ainsi que des membres de son conseil;

ATTENDU que monsieur Glenn Dubé a été élu chef du Conseil Atikamekw de Manawan;

ATTENDU qu'avant d'être élu chef de la communauté, monsieur Glenn Dubé était conseiller et responsable des dossiers de l'administration et de la gouvernance, de l'aménagement communautaire et de l'habitation, ainsi que du dossier jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-104

AGG-2026-08-104

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération adresse ses sincères félicitations à monsieur Glenn Dubé pour son élection à titre de chef du Conseil des Atikamekw de Manawan ainsi qu'aux six (6) conseillers élus et les assure de sa pleine et entière collaboration dans la réalisation des projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE ET EN TOURISME DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE 2026-2030

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque a adopté une priorité d'intervention dans le domaine de la culture et du tourisme et inscrit celle-ci dans son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

ATTENDU que par le biais de la présente entente sectorielle de développement en culture et en tourisme dans la région de la Mauricie 2026-2030, les parties impliquées conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin d'assurer la mobilisation et la concertation des partenaires régionaux, accroître l'attractivité et la mise en valeur des territoires et soutenir le développement des secteurs touristiques et culturels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE l'agglomération de La Tuque accepte de contribuer à titre de partenaire à l'entente sectorielle de développement en culture et tourisme dans la région de la Mauricie 2026-2030, s'engage à verser une contribution financière de 1 800 \$ annuellement pour une durée totale de 3 ans, totalisant un montant de 5 400 \$ du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions ruralité (FRR) et autorise le président et maire de la Ville de La Tuque monsieur Pierre Pacarar, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les documents relatifs à cette entente.

QUE le conseil d'agglomération autorise le directeur général monsieur Jean-Sébastien Poirier à signer comme représentant de l'agglomération de La Tuque au comité directeur de l'entente sectorielle de développement en culture et en tourisme dans la région de la Mauricie 2026-2030 et autorise celui-ci à utiliser la part du FRR qui a été déléguée à l'agglomération de La Tuque conformément au deuxième alinéa de l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et le l'Occupation du territoire (MAMROT) (M-22.1).

AGG-2026-08-105

AGG-2026-08-105



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AUTORISATION / REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2027-2028-2029

ATTENDU que la firme d'évaluateurs agréés Cévimec-BTF a présenté le 10 juillet dernier une demande pour reporter le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville de La Tuque;

ATTENDU que l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à l'organisme responsable de l'évaluation de reporter le dépôt du rôle triennal au plus tard le 1^{er} novembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-106

AGG-2026-08-106

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération autorise le report du dépôt du rôle triennal d'évaluation 2027-2028-2029 au plus tard le 9 octobre 2026, afin de permettre de compléter les dossiers d'évaluation conformément aux exigences relatives à la modernisation du rôle d'évaluation et de s'assurer du bon fonctionnement du nouveau système informatique.

QUE copie conforme de cette résolution soit adressée au ministre des Affaires municipales, monsieur Samuel Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION RÉGIONALE EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE 2025-2027 / FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MAURICIE

ATTENDU que la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie sollicite l'agglomération de La Tuque à participer financièrement au maintien du projet « Travailleuse de rang œuvrant en santé psychologique » piloté par l'organisme Au cœur des familles agricoles;

ATTENDU que le comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie (PDAAM) a autorisé ce projet en assumant la participation financière des villes et MRC et de la Fédération de l'UPA;

ATTENDU que le soutien financier demandé à l'agglomération de La Tuque représente une somme de 2 036 \$ pour l'année 2025-2026 ainsi qu'une somme de 2 117 \$ pour 2026-2027, totalisant 4 153 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-107

AGG-2026-08-107

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE le conseil d'agglomération accepte de participer financièrement pour un montant de 4 153 \$ au projet de travailleuse de rang œuvrant en santé psychologique piloté par l'organisme Au cœur des familles agricoles, soit 2 036 \$ pour les années 2025-2026 et 2 117 \$ pour 2026-2027.

QUE la somme de 4 153 \$ soit puisée à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À L'ENTREPRISE AMBRA TELECOM / PROJET D'INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATION À LARGE BANDE – FONDS POUR LA LARGE BANDE DU CRTC

ATTENDU la demande d'appui de l'entreprise Ambra Telecom dans le cadre de l'appel de demandes au fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes;

ATTENDU que le projet d'infrastructures de télécommunications présenté par Ambra Telecom vise à améliorer la connectivité entre Parent, Clova et Senneterre pour le déploiement d'une nouvelle infrastructure de fibre optique ainsi que la construction de nouvelles tours cellulaires 5G;

ATTENDU que cet investissement permettra d'offrir des services Internet haute vitesse et une couverture cellulaire améliorée aux communautés desservies, tout en renforçant les communications pour les résidents, les entreprises, les organismes publics et les services d'urgence de la région;

ATTENDU que l'amélioration des infrastructures numériques constitue un levier essentiel pour le développement économique, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, la sécurité publique, ainsi que pour l'attraction et la rétention de la population et des entreprises dans nos communautés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération reconnaît l'importance de ce projet pour les communautés situées entre Parent, Clova et Senneterre et appuie les démarches entreprises par Ambra Telecom afin d'améliorer les services de télécommunications dans ce secteur.

QUE le conseil d'agglomération recommande favorablement le projet d'Ambra Telecom et encourage le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à accorder un soutien financier à cette initiative, laquelle procurera des retombées durables pour les communautés desservies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGG-2026-08-108

AGG-2026-08-108



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE 36 102,40 \$ À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'une contribution annuelle prévue au budget est versée chaque année à la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2026 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport intermunicipal opéré par la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport collectif, la Corporation demande à l'agglomération de La Tuque une avance sur les sommes de 2026 du ministère des Transports qui sera reçue par l'agglomération dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-109

AGG-2026-08-109

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise les versements à la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut St-Maurice d'une avance de 36 102,40 \$, représentant 40 % de l'aide financière 2026 à venir du Ministère, et ce, afin de pouvoir maintenir les opérations courantes du Transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE 80 000 \$ À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU qu'une contribution annuelle prévue au budget est versée chaque année à la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2026 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport intermunicipal opéré par la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport intermunicipal, la Corporation demande à l'agglomération de La Tuque une avance sur les sommes de 2026 du ministère des Transports qui sera reçue par l'agglomération dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-110

AGG-2026-08-110

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération autorise les versements à la Corporation de Transport Adapté et Collectif du Haut St-Maurice d'une avance de 80 000 \$, représentant 40 % de l'aide financière 2026 à venir du Ministère, et ce, afin de pouvoir maintenir les opérations courantes du Transport intermunicipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / PROGRAMMES SPÉCIAUX D'AIDE FINANCIÈRE SUITE AUX PLUIES DILUVIENNES SURVENUES DU 30 JUILLET AU 3 AOÛT 2026 SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

ATTENDU les pluies diluviennes et forts vents survenus dans la période du 30 juillet au 3 août dernier sur le territoire de l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU les dommages occasionnés par les intempéries à divers chemins, routes, ponts et ponceaux ayant nécessité des interventions d'urgence afin de rétablir la circulation et assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU que les Zecs, les associations de villégiateurs et pourvoyeurs ainsi que les villégiateurs ont subi d'énormes dommages;

ATTENDU que malgré les enveloppes dédiées aux associations de villégiateurs ainsi que l'annonce de la réserve d'une somme de 1 M \$ par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts au programme d'aide financière pour la restauration des ponts et ponceaux dédiée aux cas de force majeure, les fonds demeurent insuffisants pour pallier aux dommages et coûts de rétablissement d'urgence des infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-111

AGG-2026-08-111

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération demande au ministère de la Sécurité intérieure l'adoption d'un arrêté ministériel afin de rendre notre territoire admissible à un programme général d'assistance financière lors de sinistres pour des demandes d'aides financières découlant des pluies diluviennes survenues dans la période du 30 juillet au 3 août 2026 et que soit couverte l'entièreté de la période de sinistre.

QUE le conseil d'agglomération demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de réserver des sommes dédiées au territoire de l'agglomération de La Tuque à l'intérieur de l'enveloppe d'urgence du programme d'aide financière pour la restauration des ponts et ponceaux en tenant compte de la réalité de notre territoire.

QUE le conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec l'assouplissement des modalités et conditions d'admissibilité aux différents programmes d'aide financière applicables lors de sinistres, notamment à l'endroit du programme d'aide financière pour propriétaires et locataires lors d'une inondation ou d'un autre sinistre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

APPUI À LA RESTRUCTURATION DE LA FILIÈRE FORESTIÈRE EN MAURICIE - GROUPE RÉMABEC ET PARTENAIRES / PROJET PILOTE NOTCIMIK DE GESTION PARTICIPATIVE EN FORESTERIE

ATTENDU les démarches de restructuration de la filière forestière initiées par le Groupe Rémabec;

ATTENDU que cette restructuration porte sur les usines de sciage de Parent, Rivière-aux-Rats et Saint-Roch, les usines de valorisation de Saint-Tite et Trois-Rivières ainsi que les usines de transformation de feuillus de John Lewis, Savco et Tronco;

ATTENDU que cette initiative revêt une importance stratégique pour notre région car elle permettra de renforcer la compétitivité et la pérennité de notre industrie forestière, d'accroître la valorisation locale de la fibre et développer des produits à plus haute valeur ajoutée, de maintenir et créer des emplois de qualité dans nos communautés ainsi que de soutenir la transition vers une nouvelle économie forestière durable, innovante et respectueuse de l'environnement;

ATTENDU que ce projet s'inscrit directement avec la mise en place de nouvelle gouvernance territoriale du Projet Pilote Notcimik et les avancées vers un véritable partenariat économique entre la Nation Atikamekw et le Groupe Rémabec;

ATTENDU que cette collaboration représente une occasion unique de développement économique partagé et inclusif pour l'ensemble de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-08-112

AGG-2026-08-112

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération appuie les démarches du Groupe Rémabec auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir le soutien nécessaire à la réalisation rapide de cette restructuration essentielle pour l'avenir de notre région;

QUE le conseil d'agglomération se montre pleinement disposé à participer à toute discussion ou rencontre de travail réitérant ainsi sa volonté à collaborer étroitement avec le gouvernement, la Nation Atikamekw et Rémabec pour concrétiser ce projet porteur d'avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président monsieur Pierre Pacarar, mentionne que ses commentaires ont déjà été fait au début de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Michel Sylvain** souhaite mentionner que, malgré l'administration provisoire actuellement en place à la Municipalité de La Bostonnais, les dossiers continuent de progresser. Plusieurs projets ont été présentés et approuvés par la Commission municipale. Les résultats et les retombées de ces initiatives devraient être visibles au cours des prochains jours. Il adresse également ses remerciements aux citoyens pour leur patience et leur collaboration.

Le membre monsieur **André Mercier** souligne le 40^e anniversaire de carrière dans les médias de M. Michel Scarpino, journaliste à la station de radio 97,1 FM. Il mentionne que cet hommage concerne autant les municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard que la Ville de La Tuque, puisque M. Scarpino couvre l'ensemble de ce vaste territoire ainsi que la région environnante. M. Mercier rappelle également que M. Scarpino est le seul journaliste résident permanent à La Tuque, ce qui souligne l'importance de sa contribution à l'information régionale. Au nom du conseil, il lui adresse ses félicitations et ses remerciements pour son excellent travail, très apprécié de la population.

La membre madame **Dorys Duchesne** adresse à nouveau ses félicitations à M. Michel Scarpino pour ses 40 années de carrière dans les médias. Elle souligne qu'il s'agit d'un accomplissement remarquable qui mérite d'être reconnu et mis en valeur.

La membre madame **Annic Bouchard** félicite à son tour M. Michel Scarpino. Elle présente ensuite un bref compte rendu de la randonnée en ponton tenue le samedi précédent à la municipalité de Lac Édouard. Elle souligne le succès de l'activité, qui a permis d'amasser la somme de 1 665 \$ au profit de la coopérative. Ces fonds pourront contribuer à la réalisation de projets ou de travaux d'amélioration. Mme Bouchard mentionne également son souhait de voir cette activité être reprise l'année prochaine.

QUESTIONS DU MÉDIA (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Le journaliste monsieur **Michel Scarpino**, journaliste au FM 97,1, indique qu'il n'a aucune question à formuler. Il remercie les membres du conseil pour leurs commentaires et leur témoignage de reconnaissance. Il mentionne que ces marques d'appréciation sont grandement appréciées et constituent une source de motivation pour poursuivre son travail.

QUESTIONS DU PUBLIC (1 CITOYEN PRÉSENT)

Au terme de la séance, la période de questions a permis à la personne suivante de s'adresser aux membres du conseil d'agglomération :

- Monsieur Yves Gobeil



No de résolution
ou annotation

18 août 2026

AGG-2026-08-113

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

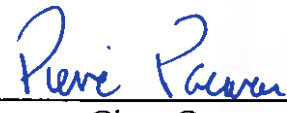
AGG-2026-08-113

PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 15.


Valérie Lévesque
Greffière adjointe


Pierre Pacarar
Président